

Rapport

de la commission de gestion

pour l'exercice 2016

comptes et gestion

de la commune de La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission est constituée comme suit pour l'exercice de cette année :

M. Cédric Urech	Président
M. Fabrice Laluc	Vice-président
Mme. Ghislaine Durand	Membre
M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé	Membre
M. Pierre Fontana	Membre
Mme. Sandra Glardon	Membre
M. Ludovic Gonin	Membre
M. Eric Mamin	Membre
M. Giustino Rampa	Membre

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ORGANISATION INTERNE DE LA COMMISSION DE GESTION.....	3
Séances.....	3
Rédaction des rapports.....	4
Remerciements.....	4
RESULTATS COMPTABLES 2016	5
Rapport de l'organe de contrôle.....	6
VISITE 1 – MANEGE DE VILLARD	7
Présences.....	7
Présentation Municipale.....	7
Présentation de la Coopérative.....	8
Discussion	8
Délibérations.....	9
Vœu 1.....	9
Vœu 2.....	9
VISITE 2 – AFFAIRES CULTURELLES, COORDINATEUR CULTUREL.....	10
Présences.....	10
Présentation Municipale.....	10
Discussions	11
Délibérations.....	13
Vœu 3.....	13
VISITE 3 – CAMPING DE LA MALADAIRE	14
Présences.....	14
Présentation Municipale.....	14
Discussions	14
Délibérations.....	15
Vœu 4.....	15
VISITE 4 – LA CAVE COMMUNALE, LES VIGNOBLES	16
Présences.....	16
Présentation Municipale.....	16
Discussions	16
Délibérations.....	19
Vœu 5.....	19
VISITE 5 – CENTRE D'IMPRESSION.....	20
Présences.....	20
Présentation Municipale.....	20
Délibérations.....	22
Vœu 6.....	22
FONDATION DU MUSEE SUISSE DU JEU, CONTRAT DE PRESTATIONS	23
Présences.....	23
Présentation Municipale.....	23
Discussions	23
Délibérations.....	26
Vœu 7.....	26
CONTRÔLE DES COMPTES	27
Séances.....	27
Contrôles des comptes	27
Vœu 8.....	31
CONCLUSION	32

ORGANISATION INTERNE DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission s'est réunie aux dates suivantes :

Séances

Planification et organisation

13 juillet 2016	Préparation initiale et jalons de travail
12 septembre 2016	Choix des visites et axes de travail pour l'année à venir

Visites

06 décembre 2016	Visite 1: Manège de Villard
31 janvier 2017	Visite 2: Affaires culturelles – coordinateur culturel
07 mars 2017	Visite 3: Camping de la Maladaire
14 mars 2017	Visite 4: La Cave communale – Les vignobles
04 avril 2017	Visite 5: Centre d'impression communal
25 avril 2017	Fondation du Musée Suisse du Jeu, contrat de prestations

Examens de comptes

02 mai 2017	Domaines Logement et développement durable
09 mai 2017	Administration générale Urbanisme
16 mai 2017	Ecole, Famille, jeunesse & sport Finances et comptes communaux

Autres séances, rapports

07 février 2017	Rédaction du rapport
29 avril 2017	Rédaction du rapport
24 mai 2017	Finalisation du rapport
25 mai 2017	Envoi du projet de rapport à la Municipalité
09 juin 2017	Remise du rapport final à la Municipalité

Rédaction des rapports

Les rapporteurs des visites et examen des comptes sont :

Visite 1 – Manège de Villard	Cédric Urech
Visite 2 – Affaires culturelles	Fabrice Laluc
Visite 3 – Camping de la Maladaire	Cédric Urech
Visite 4 – Cave communale	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
Visite 5 – Centre d'impression	Ludovic Gonin
Fondation du Musée Suisse du Jeu	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
Contrôles des comptes	Cédric Urech
Rédaction finale, mise en page	Cédric Urech

Remerciements

La Commission de Gestion tient à remercier la Municipalité pour sa disponibilité lors des visites ainsi que les divers intervenants, chefs de services et externes.

Nous tenons également à remercier le nouveau chef des finances, Monsieur Zenger, pour sa réactivité et pour avoir pris note des améliorations souhaitées et les avoir appliqués, simplifiant le travail de notre commission

RESULTATS COMPTABLES 2016

En séance du 10 avril 2017, La Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2016. Ils présentent un excédent de revenus selon le décompte suivant :

Revenus	CHF	66'254'713.25
Charges	CHF	<u>59'416'246.79</u>
Excédent de revenus	CHF	6'838'466.46
Le budget prévoyait un déficit de	CHF	3'032'650.00

Ce résultat tient compte des affectations obligatoires aux fonds de réserve :

Energies renouvelables, développement durable	CHF	146'189.46
Protection des eaux	CHF	590'046.45
Fonds primes de départ des Municipaux	CHF	20'600.00
Dispenses de places de parc	CHF	12'000.00

Et des prélèvements obligatoires aux fonds de réserve :

Entretien du port	CHF	33'918.80
-------------------	-----	-----------

Les commissaires ont reçu les comptes de chaque dicastère avant la séance d'examen. Avant la rencontre avec les Municipaux et les Chefs de Service directement concernés, la commission se réunissait pour définir les questions relatives aux comptes communaux.

Les recettes sont supérieures au budget de dont CHF 4'723'765.17 pour les recettes fiscales.	CHF	8'635'493.23 (14.99 %)
Les charges sont inférieures au budget de	CHF	1'235'623.21 (2.04 %)
Les amortissements sont supérieurs au budget de	CHF	10'122.00
La marge d'autofinancement est positive de	CHF	7'795'330.00
La dette au 31.12.2016 est de	CHF	21'413'147.79
Ce qui représente une dette par habitant de	CHF	1'840.00
Le plafond d'endettement est de	CHF	85'000'000.00

Rapport de l'organe de contrôle

Dans son courrier du 4 mai 2017 l'organe de contrôle, le fiduciaire Jean-Christophe Gross SA à Vevey, atteste du contrôle des comptes 2016 de la Commune de la Tour-de-Peilz et conclut comme suit:

"Selon notre appréciation, les comptes annuels de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979."

VISITE 1 – MANEGE DE VILLARD

Le 26.12.2016 19h00, Salle 1 de la Maison de Commune

Présences

La Commission de Gestion s'est réunie le 26.12.2016 à 19h00, Salle 1 de la Maison de Commune, en présence de :

- Mme Taraneh Aminian, Municipale
- M. Olivier Martin, Municipal
- M. Yves Roulet, Chef de service
- Roland Chervet, Président de la coopérative du Manège

La Commission de Gestion était représentée par 6 membres et 3 excusés.

Présentation Municipale

En préambule de la séance, Mme Aminian effectue une présentation rapide de l'organisation et des dates clefs concernant le Manège de Villard.

En 1988 le Conseil Communal a approuvé, par le biais du préavis 3/1988 l'achat de la propriété pour un total de 3'950'000.00 francs. Le but à l'époque était l'acquisition de terrains de réserve pour la Commune. L'ensemble se compose de deux parcelles :

Parcelle "Maison de Maître"	9'733 m2
Parcelle "Manège"	49'139 m2

Plusieurs bâtiments sont érigés sur ces parcelles, notamment :

- La Maison de Maître (habitation principale)
- La Grange
- Une petite villa
- Quelques annexes telles que des boxes à chevaux

En 1992 le Conseil approuve le préavis 4/1992 visant à la création d'un droit de superficie au bénéfice de la Société Coopérative du Manège de Villard. Ce dernier est valable du 22 mars 1993 pour une durée de 30 ans. Un renouvellement ou une dénonciation devra être effectué pour 2023.

Ce droit de superficie ne couvre pas l'entier du terrain. En effet les anciennes bâtisses, la Maison de Maître ainsi que les terrains au sud de cette dernière restent la propriété et l'usage de la Commune. Néanmoins un accord entre la Municipalité et la Coopérative permet à cette dernière d'utiliser ces surfaces pour faire paître les chevaux en échange de leur entretien, solution qui arrange les deux parties.

La maison de Maître est actuellement occupée par la gérante du Manège, Mme Morand. Elle est au bénéfice d'un contrat de prêt à l'usage, ce qui implique qu'elle ne paie pas de loyer mais doit supporter l'entier des charges du bâtiment. La Commune reste néanmoins responsable des travaux d'entretien importants ainsi que ceux relatifs à la sécurité. Malgré son nom de maison de Maître, l'ouvrage est dans un état de délabrement assez avancé et n'est en rien luxueux. Les prochains travaux à effectuer concernent le changement de la chaudière qui ne correspond plus aux normes et montre des signes de fatigue.

La grange est quant à elle interdite d'accès depuis longtemps déjà en raison du danger qu'elle représente. Un périmètre de sécurité a également été établi autour de cette dernière. Après la visite sur place en journée de quelques membres de la Commission, cette dernière a rendu attentive la Municipalité que le périmètre ne semblait pas suffisant pour garantir la protection contre les chutes d'objets, notamment les tuiles et autres éléments en toiture. Les responsables de la Municipalité ainsi que le chef de service ont pris acte.

La démolition en l'état n'est pas envisageable car le bâtiment est classé et une opposition à la démolition est clairement exprimée par les monuments historiques. Une réhabilitation a été étudiée mais serait très onéreuse.

Néanmoins, lors des dernières discussions avec le Canton en 2007-2008, ce dernier s'est montré ouvert à un éventuel changement de position quant à la démolition en cas de vision claire de la Municipalité sur les projets pour cet espace.

Présentation de la Coopérative

Pour faire suite à la présentation "officielle" de la Municipalité, M. Chervet présente le fonctionnement et l'organisation de la Coopérative proprement dite.

La coopérative existe depuis 1992. Elle est forte d'approximativement 150 membres, dont 6 au comité.

L'accès au statut de membre s'effectue par une cotisation unique de 100.00 francs. Les buts de la coopérative sont multiples mais rejoignent tous l'objectif général de conservation et amélioration de l'espace équestre. Pour ce faire elle effectue régulièrement des investissements tel que :

- Ecole d'équitation
- Construction de nouvelles écuries en 2001
- Entretien du bâti propre à l'activité (écuries, box, paddock, ...)
- Mise à jour de l'entier du réseau électrique suite à un contrôle OIBT
- Réfection du carré de sable pour l'entraînement des chevaux et création d'un nouvel espace de sable, la pelouse n'étant plus autorisée pour l'entraînement
- Installation d'un système d'arrosage pour le sable

Les revenus de la coopérative sont les cotisations des nouveaux membres ainsi que la location du terrain à l'école d'équitation.

Discussion

Un commissaire s'inquiète suite à ces présentations des frais prévisibles pour les années à venir, notamment au niveau des mises à jour normatives.

M. Chervet confirme effectivement un risque au niveau de la gestion du fumier. Actuellement des paysans récupèrent le fumier brut pour l'utiliser dans leurs exploitations. Cependant les paysans acceptant de s'occuper eux-mêmes du traitement des matières sont de plus en plus rares et la demande générale tend à un traitement sur place pour une transformation en engrais. Malheureusement un tel traitement demanderait la construction d'une dalle en béton à cet effet ainsi que l'engagement de moyens et main d'œuvre supplémentaire.

Des précisions sont demandées concernant la grange. La commission souhaiterait savoir quels sont les projets de la Municipalité à court ou long terme.

M. Roulet mentionne qu'actuellement la bâtisse existante devrait être intégralement rénovée pour être maintenue mais ce n'est pas considéré comme une priorité par la Municipalité.

Aucun projet n'est en route concernant cet espace, c'est pourquoi l'ouvrage est clôturé et interdit d'accès.

M. Chervet ajoute qu'une extension du manège pourrait être étudiée car un intérêt s'est déjà fait sentir de la part de plusieurs communes avoisinantes pour la pérennisation du manège au vu de la raréfaction de ces espaces dans la région. Néanmoins il s'agit de projets de très long terme et rien n'est actuellement en étude active. En outre les obstacles sont encore très nombreux tel qu'une modification nécessaire du droit de superficie, l'autorisation de démolition de la grange, les autorisations de construction en zone agricole, ...

Le manège est actuellement au maximum de son exploitation. Actuellement 25 chevaux sont sur place pour l'utilisation du Manège ainsi que des poneys.

Un autre problème concerne la maison de Maître. Cette dernière est en très mauvais état mais son exploitation reste obligatoire. En effet une contrainte légale oblige les manèges à être habités en permanence. Ainsi la gérante ne pourrait pas déménager sans causer la fermeture du manège.

La fin du bail arrivant en 2023, y-a-il des projets pour la suite tels qu'une reconduction ou une modification des conditions ?

M. Chervet nous informe qu'il est actuellement trop tôt pour de telles discussions. Les négociations ne commenceront en aucun cas avant 2017-2018. Cependant la coopérative affiche déjà son souhait de continuer.

En revanche au vu des frais engagés récemment et de la durée potentiellement courte des nouveaux aménagements, la coopérative ne prévoit pour le moment aucun nouvel investissement.

Délibérations

Suite à cette séance la commission est satisfaite de la gestion actuelle de la parcelle du Manège.

La situation idéale donne un intérêt réel à l'emplacement mais il faut composer avec diverses entraves. Ainsi il est difficile d'imaginer une extension à ce jour sans des procédures longues. Un PPA régit la construction et les gabarits d'éventuels nouveaux ouvrages et selon les besoins une nouvelle version du PPA pourrait être nécessaire.

Cependant, concernant la grange, la Commission regrette de constater qu'en 1996 déjà, elle était décrite comme très délabrée, à démolir.

Nous regrettons que rien n'ait été entrepris depuis en dehors des sécurisations nécessaires, bien que conscients que des frais importants auraient dû être réalisés.

Vœu 1

La Commission de Gestion s'inquiète de la salubrité de la Maison de Maître, notamment en regard de l'obligation légale de présence de la gérante pour l'exploitation du Manège.

Nous souhaitons que la Municipalité s'assure que l'exploitation du Manège puisse être garantie sur le long terme, évalue les mesures nécessaires et en informe le Conseil Communal.

Vœu 2

En visite, la commission a constaté que la sécurisation de la grange semblait insuffisante.

Nous souhaitons que les services communaux procèdent régulièrement à des évaluations de la situation et adoptent les mesures nécessaires en conséquence.

VISITE 2 – AFFAIRES CULTURELLES, COORDINATEUR CULTUREL

Présences

La Commission de Gestion s'est réunie le 31.01.2017 à 19h00, Salle 1 de la Maison de Commune, en présence de :

- Mme Taraneh Aminian, Municipale de la sécurité, du logement et de la culture
- M. Pierre-André Dupertuis, Secrétaire municipal, Chef de service
- M. Mathias Nagy, Coordinateur culturel et associatif

La Commission de Gestion était représentée par 6 membres et 3 excusés.

En préambule, la Commission de Gestion remercie les personnes susmentionnées d'avoir répondu à sa requête en lui transmettant les documents à l'avance, ce qui a permis aux commissaires de bien préparer cette visite et de poser des questions pertinentes.

Présentation Municipale

Mme Aminian ouvre la séance en présentant l'organigramme des Affaires culturelles, soit M. Dupertuis, Secrétaire municipal et Chef de service, et M. Nagy, Coordinateur culturel. Elle fait ensuite un historique, rappelant qu'à l'initiative de la Municipalité, une table ronde sur le thème de la culture était organisée le 21.09.2011 en présence des représentants des partis politiques et des membres de la Commission culturelle. À l'issue de cette table ronde, une large majorité s'est dégagée en faveur de la création d'un poste de coordinateur, avec pour objectifs de dynamiser l'animation socio-culturelle, de fournir un relais entre les différents acteurs et les autorités, de coordonner, planifier et promouvoir les différentes manifestations organisées sur le territoire communal. La Municipalité a ainsi pris la décision de créer en 2012 un poste de coordinateur culturel et associatif à 60%, pris sur la dotation du Greffe municipal et rattaché à ce dernier. Ce poste est occupé depuis 2014 par M. Nagy, qui a succédé à Mme Pointet. Il bénéficie d'un soutien administratif de 15%. Mme Aminian souligne l'apport positif de ce poste sur la vie culturelle et associative et le développement de la politique culturelle. Le coordinateur favorise la continuité, notamment lors du changement de législature. Il contribue à la visibilité de la commune dans les instances culturelles régionales et crée des synergies dans le cadre de projets intercommunaux (Festival Images, par exemple).

M. Nagy intervient ensuite pour détailler les missions dont il a la charge.

- **Sociétés locales** : le coordinateur est en contact avec les sociétés locales pour les conseiller et les orienter selon leurs projets : démarches administratives, demandes de subventions, prestations communales... (150 ans de l'Union Chorale, par exemple).
- **Manifestations culturelles** : par son soutien, le coordinateur favorise la création et la pérennité de manifestations culturelles. En lien avec la Commission culturelle, il formalise les demandes à la Municipalité et relaie les besoins de prestations aux services communaux. Arrivées à maturité, ces manifestations sont ensuite généralement intégrées au budget communal (festival Nox Orae, par exemple).
- **Manifestations municipales** : par ses compétences, le coordinateur contribue au bon déroulement de manifestations municipales, en y développant un volet culturel (AuTour de l'Avent, par exemple).
- **Jumelage avec Ornans** : relais du Comité de jumelage, le coordinateur contribue à la valorisation du patrimoine de Gustave Courbet et favorise l'organisation de manifestations en lien avec ce jumelage (À la mémoire de Courbet, par exemple).
- **Projets exceptionnels** : des opportunités de manifestations d'envergure se présentent parfois auxquelles le coordinateur doit répondre avec rapidité (Fête Fédérale de Musique, par exemple).

- **Collaborations interservices** : des manifestations sont parfois organisées par d'autres services ou institutions, auxquels le coordinateur apporte son expertise et son soutien organisationnel (Samedi des Bibliothèques vaudoises, par exemple). Il contribue également à renforcer la coopération avec ceux-ci (Musée suisse du Jeu, par exemple).
- **Commission culturelle** : composée de représentants des partis politiques, d'institutions et de sociétés locales, elle délibère quatre fois par an sur les demandes qui lui sont soumises. Le coordinateur intervient en amont avec les porteurs de projets afin que leurs demandes correspondent aux critères en vigueur. Il apporte ponctuellement son expertise sur certains projets et contribue à mieux faire connaître la Commission auprès des acteurs concernés.

Discussions

Un commissaire demande des précisions sur les critères et les procédures d'évaluation des demandes de subventions à la Commission culturelle.

M. Nagy répond qu'il étudie au préalable la recevabilité des dossiers afin de justifier l'entrée en matière des membres de la Commission, soit favoriser l'ancrage local. Outre la qualité des projets présentés, ceux-ci doivent être réalisés sur le territoire communal, ou, le porteur de projet doit être domicilié dans la commune. Dans certains cas, celui-ci est auditionné par la Commission.

Un commissaire demande quels sont les rapports existant entre le Service des affaires culturelles et le Fonds Culturel Riviera (FCR).

Mme Aminian répond que seul le Service des affaires intercommunales (SAI) est légitime pour gérer le FCR, représenté par les municipaux des dix communes de la Riviera. Indépendamment, chaque commune gère son propre système de subventions.

Un commissaire demande si une concertation se fait avec le Fonds Culturel Riviera afin de ne pas verser de subventions à double.

M. Nagy précise qu'il ne peut y avoir de concertation dans la mesure où chaque commune a ses propres règles et critères. Il rappelle le principe de subsidiarité qui prévaut en Suisse en matière de politique culturelle. Les soutiens doivent d'abord provenir des communes, puis des cantons, à défaut de la Confédération. Le soutien complémentaire du FCR ne peut donc être déclenché qu'après celui de la commune, pour autant que le projet présente un intérêt régional.

Un commissaire demande si les subventions accordées font l'objet d'un versement unique ou sont réparties en plusieurs versements.

M. Nagy répond que la Commission culturelle se réunit quatre fois par an et traite les demandes dans l'ordre d'arrivée. Après acceptation, la subvention est versée en une seule fois.

Un commissaire demande quel est le budget à disposition de la Commission culturelle et comment est défini le montant de la subvention accordée.

M. Nagy explique que le budget a évolué de CHF 25'000.- au départ à CHF 35'000.- en 2016. Il souligne que ce budget est à mettre en parallèle avec l'augmentation des demandes, passées de 10 à près de 30 par année aujourd'hui. Ce sont les membres de la Commission culturelle qui déterminent le montant de la subvention (CHF 5'000.- au maximum) après évaluation de l'importance du projet et analyse de son budget prévisionnel. Dans certains cas, un budget additionnel peut être demandé.

Un commissaire demande si le coordinateur culturel assiste les organisateurs qui pourraient avoir un bon projet mais pas d'expérience dans le domaine de l'organisation.

M. Nagy répond qu'il n'y a pas de traitement de faveur, de manière à garantir l'équité. Toutefois, il peut apporter ses conseils et orienter les porteurs de projets vers des sites internet, à titre d'exemple, si un dossier s'avérait mal ficelé.

Un commissaire relève que poste de coordinateur correspond à un 60% EPT. Au vu de l'ampleur de la tâche et de sa probable évolution, il demande si cela est suffisant.

M. Dupertuis répond qu'un montant a été porté au budget 2017 pour des mandats externes qui nécessitent une spécialisation. En outre, un soutien administratif de 15%, pris sur la dotation du Greffe municipal, permet de répondre à une surcharge de travail.

Un commissaire demande pourquoi le Service des affaires culturelles est rattaché au Greffe municipal, et n'est pas un dicastère en tant que tel.

M. Dupertuis répond qu'il s'agit d'une évolution historique, la Tour-de-Peilz n'ayant pas, jusqu'à peu, été très orientée culture. C'est une évolution possible dans le futur, mais qui n'est pas d'actualité.

Un commissaire relève que dans les documents reçus, la répartition des frais culturels ne couvre pas l'entier du budget disponible.

Mme Aminian répond que les graphiques et chiffres présentés ne tiennent pas compte de montants également prévus pour le sport et la jeunesse.

Un commissaire demande ce que comprennent les subventions intercommunales.

Mme Aminian répond que cela concerne le Rocking Chair, la Fête multiculturelle, l'Université populaire, FEM et le Conservatoire de musique.

Un commissaire demande si le rôle du coordinateur culturel est aussi de développer l'occupation des salles communales, en particulier la salle des Remparts.

M. Nagy répond que s'il existe un potentiel de développement, il faut avant tout effectuer des améliorations. Pour des événements musicaux, par exemple, la salle des Remparts s'avère peu adaptée sur le plan technique, ce qui nécessite des investissements souvent trop lourds à supporter pour les organisateurs. Une étude devrait être effectuée sur le développement futur de cette salle. Il précise qu'une Aula est prévue dans le projet de reconstruction du Collège Courbet, qui pourrait être aménagée afin d'accueillir certaines manifestations, ce qui permettrait d'affirmer la vocation culturelle de la salle des Remparts.

M. Dupertuis souligne qu'il n'existe actuellement aucune politique qui aille dans le sens de l'optimisation de l'occupation des salles communales.

Mme Aminian informe que des discussions ont été faites avec les écoles et les sociétés locales afin de recenser les manifestations récurrentes (lotos, galas, soirées annuelles...).

Un commissaire relève que, dans le tableau transmis aux commissaires, la part des activités dans les locations de la salle des Remparts en 2016 était de 108 jours dont 63 pour les activités culturelles, ce qui laisserait supposer qu'elle est sous-occupée.

M. Nagy précise que ce tableau ne comprend pas certaines activités, notamment celles de la Municipalité et des services communaux (réceptions...).

Un commissaire fait remarquer que, dans l'agenda des manifestations, on peut trouver de nombreux événements publics dans un laps de temps réduit, et subitement plus rien pendant plusieurs semaines. Bien que conscient de la difficulté, il rend attentif au fait que cette planification de l'offre culturelle est déséquilibrée.

M. Nagy explique la complexité à devoir satisfaire les demandes d'organisateur d'horizons divers en fonction de leurs agendas et/ou opportunités. Il souligne aussi le fait que de nombreuses sociétés locales réservent longtemps à l'avance la salle des Remparts, ce qui laisse peu de marge de manœuvre. Il précise que, si la commune est intéressée par une offre culturelle diversifiée, elle n'a pas vocation à organiser des spectacles. Elle privilégie pour ce faire de s'appuyer sur des sociétés locales existantes (Spectacles Boélands, par exemple).

Un commissaire demande alors, afin de régler cette problématique, si une étude pour créer une saison culturelle dans la commune ne serait pas opportune. Il cite l'exemple de la ville de Renens qui, par exemple, a créé sa propre saison culturelle.

Mme Aminian répond que c'est une piste à explorer afin de mieux planifier et uniformiser les événements culturels.

M. Nagy précise que la mise sur pied d'une saison culturelle nécessite des moyens que le budget ne permet pas actuellement. Une fois déduites les subventions allouées au Musée suisse du jeu, aux structures intercommunales, aux institutions et aux sociétés locales, ce sont uniquement Fr. 150'500.- qui sont disponibles annuellement pour la culture (subventions régulières et ponctuelles à des manifestations culturelles, commission culturelle, jumelage).

Un commissaire demande si le projet de rénovation du Château ne pourrait pas être une alternative à la salle des Remparts.

Mme Aminian souligne que, selon la convention, le Château est géré par la Fondation du Musée suisse du Jeu et qu'il n'est pas à disposition de la commune.

M. Dupertuis précise que les salles du Château ne sont pas adaptées pour accueillir des spectacles. Une étude est cependant en cours afin de valoriser la place des Anciens-Fossés et y développer des animations.

Délibérations

Nous avons pu constater par le biais de cette visite que le poste, somme tout assez récent, de coordinateur culturel est très apprécié et utilisé par les sociétés locales et organisateurs d'événements.

L'occupation actuelle de 60 % EPT atteint ses limites par rapport à la demande et M. Nagy ne souhaite, selon ses dires, pas augmenter son occupation à ce poste.

Vœu 3

Bien que la mise en avant d'un secteur culturel dans notre commune est relativement nouvelle, la commission s'inquiète de l'occupation croissante du coordinateur culturel. Nous estimons qu'au vu de l'augmentation régulière de la demande il ne sera pas possible de continuer avec la dotation actuelle de ce poste sur le moyen terme. La commission souhaite que la Municipalité étudie l'évolution de ce poste et les possibilités d'optimiser les synergies avec les autres services.

VISITE 3 – CAMPING DE LA MALADAIRE

Présences

La Commission de Gestion s'est réunie le 07.03.2017 à 19h00, Salle 3 de la Maison de Commune, en présence de :

- M. Olivier Martin, Municipal
- M. Yves Roulet, Chef de Service

La Commission de Gestion était représentée par 8 membres et 1 excusé.

Présentation Municipale

M. Roulet débute la séance par une présentation du fonctionnement du camping de la Maladaire et de son restaurant.

La commune loue l'emplacement à un restaurateur qui, moyennant un loyer annuel, a la charge de l'exploitation du site. Les détails sont inscrits dans une convention signée par les deux parties.

La Commune possède l'ensemble du terrain ainsi que le construit. Le tenancier reçoit pour l'usage de son exploitation le bâtiment contenant les cuisines, la salle de repas couverte ainsi que le bloc sanitaire à l'usage du restaurant du camping et en accès public. Seule une base de matériel est propriété de la commune et le tenancier doit s'équiper par ses propres moyens pour l'exploitation du restaurant. Le mobilier extérieur pour la terrasse est cependant propriété de la commune et mis à disposition dans le loyer annuel.

Selon la convention il appartient également au gérant de s'occuper de la partie camping du site. Cette charge comprend l'entretien du site, des sanitaires ainsi que la gestion des emplacements de camping.

La zone dévolue pour le camping est définie et l'exploitant doit faire avec et occuper la place selon les possibilités. La seule période très chargée est celle du Montreux Jazz où le camping est à pleine capacité.

Le camping doit être ouvert de mai à septembre et de facto le restaurant suit les mêmes horaires.

Les taxes sont versées à la commune, le gérant étant rétribué à hauteur de 20 % des taxes encaissées.

Il reçoit en outre une indemnité de surveillance et d'entretien (notamment pour les sanitaires). Pour la surveillance, une cabane avec une chambre est mise à disposition sur place.

La convention qui lie la commune et le gérant est renouvelable annuellement.

Discussions

Un commissaire a entendu parler de travaux nécessaires tant sur le bâtiment que les extérieurs.

M. Roulet confirme que des travaux d'entretien sont planifiés sur 2017, entre autres le carrelage de la salle de restauration et les accès véhicules.

Un commissaire a eu écho de remarques concernant la qualité du service et des mets de l'exploitant sur 2016 et souhaite savoir si la Municipalité prend en compte ces éléments pour le renouvellement ou non de l'autorisation d'exploitation.

M. Roulet confirme que des remarques ont été formulées et que c'est un point qui est pris en compte.

Les remarques ont été transmises au tenancier lors des discussions pour le renouvellement et en a pris acte. En cas d'insatisfaction répétée le contrat ne sera pas renouvelé.

Un commissaire souhaite savoir si la Municipalité exige la vente de vin communal au restaurant.

M. Martin confirme que des discussions en ce sens ont été entreprises. Cependant la commune ne peut pas exiger d'exclusivité. Dès lors une exigence de deux vins au minimum a été demandée.

La convention précise en outre que « dans la mesure du possible » l'exploitant se fournit auprès des commerçants de la commune.

Délibérations

A l'issue de la visite, nous avons constaté que bien que des améliorations aient été apportées depuis sa dernière visite en 2008, une partie des problèmes précédemment relevés restent d'actualité. Nous déplorons notamment le manque de mise en valeur du site et son infrastructure vieillissante.

La difficulté d'exploitation en cas de météo défavorable (pluie, vent, froid) nous semble un point négatif important qui doit être revus.

Vœu 4

Conformément au programme de législature et selon nos constatations, nous réitérons le vœu formulé en 2008, à savoir :

Nous souhaitons que la Municipalité entreprenne une étude pour créer un complexe camping, restaurant, kiosque répondant à l'attente des utilisateurs (Boélands et touristes) et permettant au gérant d'optimiser les conditions d'exploitation.

VISITE 4 – LA CAVE COMMUNALE, LES VIGNOBLES

Présences

La Commission de Gestion s'est réunie le 14.03.2017 à 19h00, dans la Cave Communale, puis en Salle 1 de la Maison de Commune, en présence de :

- M. Olivier Wälchli, Municipal
- M. Yves Roulet, Chef de Service

La Commission de Gestion était représentée par 7 membre et 2 excusés.

Présentation Municipale

La 1ère partie de la visite s'est tenue à la cave proprement dite. Cette dernière se trouve sous le Collège Charlemagne, dans la cour de la Maison de Commune. La séance s'est poursuivie dans la salle 1 de la maison de commune.

M. Wälchli a fait une présentation de la gestion des vignes de la Commune.

Classée dans la liste des communes viticoles vaudoises, La Tour-de-Peilz dispose d'un vignoble d'une superficie totale de 29'988 m², plantés principalement en Chasselas, Gamay, Pinot noir et Pinot blanc. Tout le vignoble est situé sur le territoire communal, aux lieux-dits : Au Pré-Long, Au Crotton et En Villard.

Ce vignoble est entretenu par M. Yves Neyroud, vigneron-tâcheron, au bénéfice d'un contrat de vignolage entré en vigueur le 01.11.2010 avec la Commune. Le mode de culture se fait sur fil. Il est mécanisable et les surfaces sont aisées à travailler.

L'œnologue, Mme Altenried est en charge du suivi du processus de vinification avec la cave de Montreux et de la gestion de la cave communale (commandes et stocks). Elle travaille à 20% pour la commune. Durant la saison la Commune va généralement déguster du vin 2 à 3 fois. Elle indique quel type de produit elle veut à la cave. Elle ne peut produire que du Vevey-Montreux puisque c'est le lieu géographique du vignoble, et l'appellation du vin de La Tour-de-Peilz puisqu'il est sur la commune. Le vin de la commune sont vinifiés seuls dans leurs propres contenants.

L'ensemble de la récolte est livrée à la cave Vevey-Montreux, qui est une coopérative. La cave achète du raisin au moment de la vendange. Elle vinifie pour la commune. Après la commune leur passe une commande de bouteilles en fonction de ses besoins. Donc l'estimation des ventes des années précédentes ajoutée à la souscription communale permet d'effectuer la commande annuelle. La souscription permet aux habitants de la commune d'avoir du vin à un prix préférentiel. Une vingtaine de personnes extérieures à la commune envoient des demandes et bénéficient du tarif préférentiel.

Discussions

Un commissaire : Pour les nouveaux cépages, typiquement le malbec, si la commune est la seule à en faire, cela veut dire que tout ce qui n'est pas consommé par La Tour sous forme de vin, peut-être commercialisé par quelqu'un d'autre ?

M. Wälchli : Non. Le surplus va finir dans les assemblages. Ce sont de petits volumes

Question : Est-ce que cet aspect est discuté au moment de choisir les types de cépages qui seront plantés sur la commune ?

M. Wälchli : Oui. Mais cela pose un problème à la cave. Ces cépages, en fait c'est de la micro-vinification. Ce sont des petits volumes et cela ne les arrange pas de les avoir.

Evidemment, la cave va nous facturer la bouteille plus chère car ils ont plus de travail. Par contre on a la certitude qu'elle accepte les raisins qu'on les ramène ? C'est une question de négociation.

Question : Qui négocie pour la commune ?

M. Wälchli : C'est le service. Depuis quelques années, il n'y a pas eu de négociations à mener. Pour l'année prochaine, 2018 -2019, la commune espère sortir un nouveau vin avec ces nouveaux cépages qui sont le Malbec, Cabernet et Merlot. L'idée est de faire un joli assemblage. Après, c'est la Municipalité qui prend les dernières décisions.

Indirectement, après négociation, nous n'avons pas vraiment de décisions à prendre parce qu'ils vont fixer des conditions et que si on ne les accepte pas, il faudra aller voir ailleurs.

Un commissaire : Assez souvent, des amis venant de l'étranger aimeraient avoir du vin de La Tour-de-Peilz. Donc, un constat : on ne trouve pas assez de vin de La Tour-de-Peilz dans les établissements de la commune :

- a) S'agit-il d'une question de quantité ?
- b) On ne trouve pas non plus du vin de La Tour-de-Peilz dans les associations et clubs comme le Doyen, le CS La Tour, etc.

Le commissaire s'étonne aussi de voir que l'Escale ne propose pas du vin de la commune alors que cette dernière met de l'argent pour éponger ses dettes. Est-ce une volonté de la municipalité de ne pas faire d'offre à ces établissements ?

M. Wälchli : Non. Certains restaurants prennent du vin auprès de la commune. Il n'y a aucune restriction de vente mais la commune n'a aucune obligation d'avoir du vin dans ses établissements. Cela pourrait se discuter pour des établissements comme l'Escale, qui a une couverture de déficit par la commune mais qui est indépendante. Tout comme pour les clubs comme CS La Tour qui fonctionne avec des sponsors qui sont vigneron et que certains leur donnent des bouteilles pour certaines manifestations.

Aucune restriction de ventes non plus par rapport aux restaurants. L'Hostellerie Bon Rivage, le Domino, le Veneto, la Vieille Tour et Hong Kong city prennent du vin à la commune.

Certains, par coup il est vrai de 24 bouteilles, toutes les années ou tous les 2 ans : peut-être pour leur stock ou pour jouer le jeu.

Quant aux restaurateurs, la question était posée à savoir si nous les démarchons. Non, pas forcément. Ils reçoivent la souscription avec les prix courants et une information qu'ils ont un rabais de 5% sur la bouteille comme pour les sociétés locales. Donc ils ont la possibilité de passer des commandes.

Le service ne va pas démarcher des restaurateurs à l'intérieur ou en dehors de la commune pour vendre du vin. Il y a des vigneron privés, des indépendants pour le faire. On ne veut pas marcher sur les plates-bandes des autres vigneron.

Un commissaire : La commune est-elle concurrentielle sur le marché ? Est-ce qu'on est prêt à faire un effort supplémentaire pour que du vin de La Tour soit présent dans ses établissements ?

M. Wälchli : Concurrentielle, oui. Si on regarde la liste de prix des bouteilles, par rapport aux grands vigneron, la commune est concurrentielle. Maintenant jusqu'à présent la volonté de la municipalité n'était pas de faire la concurrence aux vigneron. La commune fait du vin pour vendre à la population. C'est plus une représentation régionale qu'un marché en soi. La commune n'a pas de gros volumes pour commencer à faire de grosses négociations.

Un commissaire : Ce serait bien aussi en cas de visite dans notre commune que le visiteur ait le choix entre le pinot ordinaire et le vin de la commune ?

M. Wälchli : Oui, il y a des restaurants et également la laiterie, qui vendent du vin de La Tour.

M. Roulet a pu constater là lors d'une petite dégustation sur la place des Anciens -Fossés à l'approche de Noël l'intérêt qu'avait le public à déguster les vins de La Tour dont il n'avait jamais eu connaissance. Donc, c'est au service de sortir de temps à temps, de faire des propositions pour développer de la visibilité lors des manifestations sur les stands. Ce sont des choses qui vont se mettre en route tranquillement. S'intéresser aussi à d'autres clientèles que celles qui souscrivent.

Un commissaire se rappelle avoir dégusté des spécialités lors de la présentation des nouvelles étiquettes ?

M. Wälchli : C'était au château. Le conseil a eu l'occasion de déguster des spécialités. Au repas du Conseil Communal, ou du moins à l'apéritif de fin de présidence, il y a tous les vins de la commune qui sont disponibles.

Un commissaire : Dans le budget 2017, il y avait l'idée de déménager de cette cave qui ressemble plus à un champ de mine à l'armée et d'aménager dans une autre cave. Qu'en est-il maintenant ?

M. Wälchli : C'était une idée. Les responsables du château de la Doge, classé Patrimoine Suisse, nous avaient approché par rapport à une ancienne cave qu'ils ont et qui fait office de dépôt actuellement. L'occasion pour la commune de mettre mieux en valeur notre production et eux, faire mieux connaître le domaine de la Doge. Voilà pourquoi, il y avait un montant qui était porté au budget de cette année. Mais il a été refusé.

Un commissaire : Au plan comptable, en pensant aux apéritifs qui sont organisés sur le plan communal et aussi à ceux offerts à la population, comment procède-t-on ?

M. Wälchli : On achète notre quota à la cave Vevey-Montreux. On fait une petite marge et quand il y a des apéros, on sort le stock.

On fait un décompte de bouteilles au 31 décembre.

Il y a des vins consommés par la commune. Il y a des vins de fête qui sont offerts quand les sociétés locales de sport organisent par exemple un tournoi vaudois dans lequel il y a un apéritif officiel. Ces sociétés demandent à la commune la possibilité de mettre du vin à leur disposition. Tout cela est comptabilisé sous le chiffre 330.3199.02 dans le budget.

Un commissaire : Pour passer de la P.I. (Production Intégrée) à la production bio. Est-ce qu'il y a un gros saut à faire ?

M. Roulet : Dans les dernières discussions avec M. Neyroud, on sent que ce n'est pas seulement un petit pas à faire. C'est quand même un changement de direction avec un surcoût, une grande enveloppe. C'est une démarche qui s'inscrit à plus long terme. Le traitement du vignoble répond aux standards de la production intégrée, respectueuse de l'environnement. Il est principalement traité en préventif et en curatif, laissé à la libre appréciation de M. Neyroud.

Ce traitement répond au protocole édicté par le Canton, qui effectue des contrôles. A noter aussi que la commune est assurée contre la grêle.

Un commissaire : Quand un Malbec a un degré Oechsle beaucoup trop bas, est-ce que vous allez quand même le donner à la cave ?

M. Wälchli : Dans tous les cas, nous vendons du raisin quelle que soit sa qualité, du moment qu'il a atteint le degré minimal.

Un commissaire : A propos du vigneron, est-il payé au mois ou à l'heure ?

M. Wälchli : Il est payé au m². Mais après, il y a une somme globale, il reçoit un salaire mensuel parce qu'il a des frais personnels, des frais d'entretien de machine, etc. A la fin de l'année, on fait le décompte.

Un commissaire : D'après son contrat, il est assimilé sous quel régime. Est-ce un employé communal ou un indépendant ?

M. Wälchli : C'est un indépendant et en tant qu'indépendant il doit se couvrir personnellement auprès des assurances.

Un commissaire : En 2009, il y a un vœu qu'avait fait la Commission de Gestion lors d'une visite de la cave, qui n'a pas été exaucé ?

M. Wälchli : Le service a vérifié dernièrement. Les 2 capites : au Pré-Long et au Crotton, sont encore en de très bon état.

Délibérations

La commission de gestion a de plus retenu les points suivants :

- Le chiffre d'affaire de la souscription de l'année 2016 s'est élevé à CHF 98'542.00 contre CHF 103'337.00 l'année précédente (-4,6%).
316 commandes pour un total de 8'972 bouteilles ont été enregistrées.
- Les ventes effectuées à la cave de Charlemagne se sont élevées à CHF 77'321.00 pour l'année 2016 contre CHF 62'543.00 en 2015, soit une hausse de 23,6%.
253 ventes, pour un total de 6'429 bouteilles, ont été effectuées.
- Les ventes internes, à savoir le vin que la commune utilise pour les réceptions, les écoles, les nonagénaires, le personnel et les promotions scolaires, se sont élevées à CHF 50'967.00 contre CHF 46'130.00 en 2015 (+10,5%).
- Les ventes globales pour l'année 2016 (souscription + ventes à la cave + ventes internes) représentent un chiffre d'affaire de CHF 226'830.00 contre CHF 212'010.00 en 2015, soit une hausse de 7%. Les montants indiqués ci-dessus s'entendent TVA comprise.
- Une volonté du service de revenir pour le futur à des bouteilles plus traditionnelles, des bouteilles vaudoises au lieu de bordelaises.

La cave communale n'est pas une cave proprement dite, mais un dépôt où sont stockées des bouteilles de vin pour les manifestations communales, les ventes, etc. Cette cave est vétuste et n'a pas subi de travaux depuis très longtemps. Elle n'est pas très pratique avec les escaliers.

La place est censée être sans véhicule mais les habitants de la commune sont autorisés à venir chercher du vin le mardi de 16h30 à 17h30, jour d'ouverture de la cave.

C'est pourquoi le souhait de la municipalité est de changer de locaux.

Un montant de CHF 11'500.00 a été mis au budget 2017, mais il a été refusé par le Conseil Communal. Des réflexions sont à l'étude pour trouver une solution.

Pour le moins, quoique vétuste, elle suffit à son usage.

La commune fait du vin pour répondre aux besoins de sa population. Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu de promotion active du vin au sens strict du terme. Mais il serait bon ton de trouver du vin communal d'une manière courante dans les établissements de la commune. Cela contribuera à l'image de la commune.

Vœu 5

La commission souhaite que la Municipalité fasse mieux connaître son activité vinicole à la population au travers de présences dans les diverses manifestations Boélandes.

VISITE 5 – CENTRE D'IMPRESSION

Présences

La Commission de Gestion s'est réunie le 07.03.2017 à 19h00, Salle 1 de la Maison de Commune, en présence de :

- M. Alain Grangier, Municipal
- M. Pierre-André Dupertuis, Secrétaire Municipal
- M. Christophe Karlen, Responsable du Centre d'Impression

La Commission de Gestion était représentée par 7 membres et 2 excusés.

Présentation Municipale

Le centre d'impression et la gestion du site internet <http://www.la-tour-de-peilz.ch/> est rattaché au Greffe municipal

Son responsable, M. Karlen (imprimeur de formation), occupe ce poste à 100%. Il a été engagé en 2003 à 50% et son taux a été porté à 100% avec l'adjonction de nouvelles tâches (graphisme et site internet). Ces nouvelles tâches sont notamment mises à disposition des sociétés locales afin de promouvoir leurs actions, fêtes, manifestations et autres à la population.

Il travaille en étroite collaboration avec le secrétaire municipal adjoint (communication) et le secrétaire en charge du Conseil Communal.

Il fournit des prestations à l'ensemble des services communaux.

Il collabore occasionnellement avec des organismes externes tels que Sécurité Riviera, les garderies, le Musée suisse du jeu, l'Escale ou des sociétés locales. Activités principalement de graphisme et d'impression des flyers, affiches.

Ses locaux se situent au 2e étage de la Maison de commune. Leur déménagement est prévu avec la rénovation de la Maison de Commune

Ses activités sont :

1. Impression
2. Graphisme
3. Web
4. Communication

1. Impression, 40 % EPT

Le centre d'impression fournit toutes les prestations que l'on peut attendre d'une petite imprimerie, mais avec une plus grande souplesse, des délais raccourcis et une production en flux tendu afin d'éviter le gaspillage et contenir les coûts.

Quelques travaux produits à l'interne :

- Rapport de Gestion
- Rapport des Comptes
- Programme de législature
- Budget
- Envois au Conseil Communal
- Affiches jusqu'à F4
- Flyers
- Brochures
- Plans jusqu'à F4
- Carte de visite

Malgré les ressources à l'interne, il est quand même fréquent de devoir faire appel à des prestataires externes pour les grandes quantités, voir pour les spécialités. Le responsable du centre d'impression connaît parfaitement les prix du marché et les spécialisations des

entreprises locales (voire Suisse), ce qui permet de choisir la bonne entreprise, au bon prix. Une préférence est toutefois donnée aux prestataires de service des communes avoisinantes.

Quelques travaux sous-traités :

- Tous-ménage : Journal communal, Journal de la bibliothèque, bulletins pour les élections.
- Matériel de promotion : stylo, t-shirt, fourre cartonnée, bâches, oriflammes, clé USB.

2. Graphisme, 35% EPT

Le responsable s'occupe de concevoir et mettre en page les documents et publications pour l'ensemble de l'administration communale et certaines sociétés locales.

Pour les commandes sous-traitées, tous les fichiers sont calibrés et contrôlés afin d'éviter des frais supplémentaires souvent onéreux des prestataires externes.

Il assure également la coordination de toute action en lien avec l'image de la ville (ligne graphique).

Quelques mises en page et graphismes :

- Journal communal.
- Journal en bref.
- Journal 1er août.
- Programme de législature.
- Elections communales.
- Brochure référendum.
- Rapport de gestion.
- Journal « Activités de la bibliothèque ».
- Envois au Conseil communal.
- Affiches et flyers : Marché en musique, Fête de la musique, Fête nationale, A la manière de Courbet, Semaine de la mobilité, Noël au Château, Journée portes ouvertes de l'école de musique, Mérites Boélands, Lire avec bébé, Speedbooking, Etc.
- Panneaux d'information extérieurs (Anciens-Fossés)

3. Web, 10 % EPT

En collaboration avec un prestataire externe, le responsable du centre d'impression et web s'occupe de la mise à jour et des modifications du site internet de la commune.

Il met en place des solutions pour continuer à faire évoluer le site et le rendre toujours plus convivial et attractif avec, par exemple, cette année, la création d'un micro site internet pour la fête de la musique, et la mise en place d'une webcam touristique au Port.

4. Communication, 15 % EPT

En binôme avec le secrétaire municipal adjoint, ils travaillent sur l'évolution et l'amélioration du matériel de communication, avec par exemple la production du clip promotionnel et sa diffusion, le nouveau journal communal ou encore le rapport de gestion.

Les machines d'impressions sont louées garantissant ainsi l'entretien et l'usure. Elles permettent de limiter les coûts à la seule mensualité et à la page d'impression, maîtrisant ainsi parfaitement les coûts d'impression.

Les livraisons de papier sont effectuées à la demande, sur la base d'un volume annuel de commande. Aucun regroupement n'est fait pour les commandes avec les communes voisines.

Le reste des machines d'impressions (imprimante et photocopieurs) se trouvant dans les locaux de la commune ne sont pas gérées par le même département. Chaque service possède une imprimante partagée.

Les travaux de reliure simple sont faits sur place. Pour le reste elles sont sous-traitées dans des entreprises de la région.

Délibérations

Les locaux du centre d'impression se situent au dernier étage de la Maison de Commune, il est fort peu pratique où le centre d'impression a été installé. La manutention du papier en est donc difficile et pénible. L'accès n'est ni commode ni pratique.

Le local de travail est inapproprié en termes d'aération, de place, il est très exigu et sous les combles.

La commission est satisfaite d'apprendre que les transformations de la maison de commune à venir incluent une réaffectation des locaux.

L'impression d'affiches format F4 est possible au centre d'impression. Toutefois, la machine est vieillissante ; il en résulte de forts coûts d'impression lors de travaux au-delà de cinq affiches F4.

Vœu 6

La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'inclure une GED, afin de gagner en efficacité de travail et en matière de traçabilité des documents et d'archivages, ainsi que son impact sur le parc d'impression actuel

FONDATION DU MUSEE SUISSE DU JEU, CONTRAT DE PRESTATIONS

Présences

La Commission de Gestion s'est réunie le 25.04.2017 à 19h00, Salle 1 de la Maison de Commune, en présence de :

- Mme Taraneh Aminian, Municipale et Présidente du Conseil de Fondation
- M. Pierre-André Dupertuis, Secrétaire Municipal et Membre du Conseil de Fondation
- M. Vincent Perrier, Vice-Président du Conseil de Fondation
- M. Guy Chervet, Membre du Conseil de Fondation
- M. Ulrich Schädler, directeur du Musée Suisse du Jeu

La Commission de Gestion était représentée par 4 membres et 5 excusés.

Présentation Municipale

Après la présentation d'usage du comité, Mme Aminian ouvre la séance en faisant un résumé de l'année écoulée. 2016 a été une année très animée et riche pour l'équipe du musée.

Installé sur le site du Château, le Musée suisse du Jeu représente un élément important de notre patrimoine. C'est en même temps une institution de premier plan au niveau culturel et touristique

La commune de La Tour-de-Peilz est propriétaire du Château Un conseil de Fondation gère le musée suisse du jeu. La subvention communale se monte annuellement à hauteur de Frs 695.000.- pour le musée et Fr. 20.000.- pour la fête du jeu.

Plusieurs événements ont marqué l'année. Le projet phare était l'exposition « So British » réalisée sous le haut patronage de S.E. l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Suisse, sans oublier la scénographie de Correll-Glass : l'exposition consacrée à la collection de jeux d'échecs d'André Curchod, la présentation du plus grand puzzle du monde, le tournoi international d'échecs « Chess Talents 2016 », le festival Images, le « Château des jeux et autres. A mentionner aussi l'excellent partenariat avec la loterie Romande.

Relevons que, malgré la fermeture du musée durant trois semaines, pour le montage de l'exposition « So British », la fréquentation est restée stable.

Discussions

1^{ère} prestation : Les collections

Le musée a reçu 330 jeux. Il a aussi acheté 150 jeux de la famille de Lothar Schmid (Bomberg-D), grand maître des jeux d'échecs qui a laissé une grande collection de livres sur les jeux. C'est l'association des Amis du jeu qui a payé la collection, la subvention communale étant prévue pour garantir les frais de base du musée. Les acquisitions ne sont pas incluses. Il faut trouver d'autres moyens. En fait ce sont des prêts et non des locations. Le musée fournit les pièces et ces institutions paient le transport, l'assurance et vice-versa. Donc c'est une tradition dans les musées de faire des prêts.

2^{ème} prestation : La recherche

Les recherches du musée sont liées à ses projets.

Par exemple pour l'exposition « So British » de l'année passée, le musée a dû faire des recherches autour de la thématique. C'est une recherche consistant à expliquer comment fonctionne le jeu. Pour les jeux modernes, il y a un mode d'emploi mais pas pour certains jeux anciens, cela pose problème.

Un commissaire intervient pour savoir si le musée se contente de cette recherche ou s'il ne faut pas aller plus loin question de trouver des universitaires qui s'intéressent à faire une thèse ou un master dans ce domaine ?

M. Schädler pense que cela dépend de la thématique. Il a sorti une publication sur les jeux de la 1^{ère} guerre mondiale qui sera éditée bientôt. Par rapport à sa collaboration avec les

universités, il a fait des propositions en ce sens aux archéologues de l'université de Fribourg avec qui il a mis en place une exposition sur les jeux de l'antiquité.

Les universités sont tellement axées sur leur programme qu'il leur est difficile de tenir compte des propositions venant de l'extérieur. A noter que le musée a des stagiaires, en formation muséologie qui viennent de l'université de Neuchâtel.

3^{ème} prestation : Diffusion des connaissances

Cela concerne tout ce qui est fait pour le public : des expositions, des conférences, des visites guidées, des ateliers. Le Musée organise aussi des manifestations proposées par les gens de l'extérieur comme le tournoi d'échecs. L'occasion de voir évoluer les meilleurs joueurs de certains clubs. Le musée du Jeu est l'endroit idéal pour organiser de telles manifestations.

La Château des jeux, organisé en septembre, a attiré cette année 2'415 visiteurs, bien en-dessus de la fourchette de 1'500 visiteurs les années précédentes. Le beau temps et la présence du Festival IMAGES ont peut-être contribué à cette réussite. C'est une idée à reconduire dans 2 ans.

Un commissaire demande ce qui différencie ce Château des Jeux du Festival du jeu qui était organisé sur le site en 2004, parce qu'on constate que cette manifestation utilise les mêmes ressources humaines ?

Réponse du conseil : Ce festival avait lieu sur 3 jours. C'était une manifestation importante mais un échec en terme financier. Il faut préciser aussi que cette manifestation venait d'une initiative personnelle.

Le musée était le cadre mais ne participait pas à l'organisation. Il était très difficile pour les organisateurs de gérer la taille du festival car c'était devenu très rapidement un grand festival.

Les organisateurs ont passé la main et le musée a repris son organisation sous une autre forme avec une dimension réduite et un budget maîtrisé.

Un commissaire compare les activités et animations 2015 et 2016 et fait remarquer que ce qui a baissé réellement, c'est tout ce qui touche aux enfants : les ateliers, le passeport vacances les courses d'écoles

M. Schädler partage le constat sans pouvoir l'expliquer car l'offre est la même que les autres années.

Un commissaire revient sur l'envoi de publicité dans les écoles et demande s'il n'y a pas quelques choses de plus dynamique à faire ?

Réponse : La situation est compliquée pour un musée du jeu. Si on prend le musée archéologique de Lausanne-Vidy en exemple, il y a dans le programme scolaire les thématiques des grecs, des romains. Lors des visites des élèves dans ce musée cela vient automatiquement dans leur tête. Pour le jeu, ce n'est pas si clair de donner un sens à une visite du jeu dans le programme scolaire. Il faut trouver des thèmes qui collent avec le programme scolaire.

L'invasion des jeux vidéo dans notre société ne facilite pas non plus les choses, c'est un défi à relever.

4^{ème} prestation : Exploitation

C'est surtout tout ce qui est lié aux statistiques des visiteurs et aussi la location de salles. L'année passée il y a eu une diminution qui est partiellement due à l'utilisation des salles pour exposer les résultats du concours d'architecture. Ce dernier a occupé les salles pendant plusieurs semaines.

Il ne faut pas oublier non plus que le Chaplin's World et le NEST proposent aussi des salles à louer. Donc c'est une nouvelle concurrence. L'évolution de la situation est à suivre.

Un commissaire : Comment comptez-vous faire face à cette nouvelle concurrence avec les 2 autres musées ? Quelle sera votre attitude ?

Réponse du conseil : Notre attitude est que pour le moment nous ne pouvons pas faire grand-chose. Nous avons des salles à disposition et c'est tout. Nous avons beaucoup de limites par rapport à leur utilisation.

Le château est protégé par les monuments historiques. Certaines limites aussi par rapport à la capacité d'accueil. Au-delà de 100 personnes cela devient difficile.

Le point positif pour nous est le cadre. Le château est apprécié pour son cadre. Mais avec le projet de restauration que la commune envisage de faire cela pourra complètement changer la donne. Il y aura de nouvelles salles, un café-restaurant plus accueillant. L'ambiance ne sera pas la même. Cela devrait contribuer à attirer du monde et donner plus de visibilité au Musée Suisse du Jeu.

Un commissaire s'interroge sur le renouvellement de l'exposition permanente ?

M. Schädler distingue 2 éléments : d'une part le projet d'assainissement, de rénovation et de mise en valeur du château qui est sous la responsabilité de la commune, propriétaire du château. D'autre part, la fondation du musée qui s'occupe du bon fonctionnement du musée dans le château, donc du renouvellement de l'exposition permanente.

Le musée existe déjà depuis 30 ans et toujours avec la même scénographie. Le contenu a beau être changé de temps à autre, mais impossible de changer radicalement la présentation des objets.

Après 30 ans, il faut absolument arriver à renouveler ce musée. Ce projet n'incombe pas à la commune mais à la Fondation qui devra entreprendre une recherche de fonds de l'ordre de CHF 2 à 3 millions auprès de mécènes, d'entreprises et de particuliers. L'enjeu est de taille. Pour le moment le conseil de Fondation est en train de préparer les dossiers nécessaires. Une recherche de fonds avant la validation du projet n'est pas idéale et serait difficilement crédible. Donc tout dépendra de la décision du conseil communal.

Un commissaire demande si le contrat de prestations sera le même après la restauration du château ?

Réponse : Le contrat de prestations restera inchangé.

5^{ème} prestation : Entretien

D'après le rapport d'activités, la Commission de Gestion a noté que le Conseil de Fondation apprécie la bonne collaboration avec les services de la commune. Ces derniers ont toujours fait montre de leur talent et de leur disponibilité que ce soit pour l'entretien des locaux du château, des jardins du parc. La commission a relevé aussi le travail de la voirie dans la préparation des manifestations

6^{ème} prestation : Boutique

La commission constate que malgré certains efforts consentis par la direction pour améliorer le chiffre des ventes, ce dernier continue de baisser. Ce qui est en parfaite adéquation avec la diminution du nombre de visiteurs.

Personnel administratif

Le musée emploie l'équivalent de 6.7 ETP

Les comptes

Les comptes de la Fondation du Musée Suisse du jeu sont arrêtés au 31 décembre 2016. Ils sont contrôlés par la Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA Vevey.

L'évolution de la fortune de la Fondation sur l'année 2016 est la suivante:

	31 déc. 2016	31 déc. 2015
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier 2016	1'039'175.73	1'038'629.91
Solde au 31 décembre 2016	1'019'765.25	1'039'175.73
Perte/ Bénéfice de l'exercice	-19'410.48	545.82

Délibérations

La Commission de Gestion a apprécié le fait que les documents fournis par le conseil de Fondation lui soient arrivés à temps pour la préparation de la séance.

Ce rapport bien détaillé nous permet de contrôler le rapport de gestion du musée selon nos prérogatives.

La Commission remercie les membres du conseil de Fondation et son directeur, Ulrich Schädler, pour avoir répondu aux questions posées ainsi que l'ensemble du personnel pour le travail fourni. La commission relève la bonne qualité des prestations.

Malgré un travail considérable du personnel muséal et une offre d'animations de qualité, la baisse de fréquentation du musée à laquelle s'ajoute une diminution du revenu de la boutique et de la location des salles ont conduit à terminer l'année 2016 avec une perte de CHF 19'410.48. Perte qu'on peut partiellement imputer aux facteurs externes et à la conjoncture.

Vœu 7

La Commission de Gestion attire l'attention du conseil communal sur le fait que l'approche d'une probable rénovation conséquente du château serait le moment favorable pour faire une étude poussée quant au développement futur de cette vitrine culturelle et touristique de notre commune. Ce qui pourrait ouvrir d'éventuelles pistes de réflexions pour un avenir meilleur du Musée Suisse du Jeu.

CONTRÔLE DES COMPTES

Séances

La Commission de Gestion s'est réunie à 3 reprises pour procéder aux contrôles des comptes de la Commune. Les séances étaient réparties comme suit :

02 mai 2017 – Domaines ; Logement et développement durable

09 mai 2017 – Administration générale ; Urbanisme

16 mai 2017 – Ecoles ; Famille, jeunesse & sport ; Finances et comptes communaux

Pour chacune des séances, la municipalité a fourni un extrait spécifique des comptes comprenant des notes explicatives, notes qui figuraient par le passé uniquement dans la version finale des comptes.

Cette nouvelle approche a facilité le travail de préparation de la COGEST et l'efficacité des séances.

La section ci-dessous résume les informations complémentaires et les remarques de la COGEST.

Contrôles des comptes

130.3050.00 – Assurance maladie &

130.3050.01 – Assurance-maladie perte de gain

L'assurance perte de gain couvre exclusivement les frais salariaux.

La commune a une participation aux excédents sur les contrats perte de fin de maladie.

130.3051.00 – Assurances accident

Ce compte comprend les primes payées à la SUVA ainsi que la Vaudoise Assurances. Sont donc incluses les primes LAA et la complémentaire.

Il était prévu une baisse mais les coûts sont restés stables. Cela est dû au fait que les primes varient en fonction du taux d'accident et que la commune ne peut pas effectuer des prévisions suffisamment précises car les taux peuvent changer d'année en année en fonction de la présence ou non de cas d'accident. De plus les budgets sont établis avant la connaissance des comptes de l'année précédente, ce qui peut expliquer un décalage dans l'adaptation du budget.

130.3091.00 – Frais de formation du personnel

Il s'agit de l'ensemble des frais de formation continue pour les employés communaux. 2016 était une année exceptionnelle car c'est la première fois depuis de nombreuses années que le budget prévu est utilisé. Ces formations sont faites selon les nécessités, par exemple pour des formations à de nouveaux programmes.

130.3092.00- Frais de recherche de personnel

Sont inclus dans ce compte tous les frais inhérents à la recherche de personnel communal. Que ce soient les frais pour des petites annonces, les publications générales ainsi que les agences de recrutement si nécessaire.

En cas de mandat à une agence de recrutement, une offre comparative est demandée à 3 sociétés. Le choix est fait à la plus avantageuse. Cependant seules des entreprises régionales sont invitées à déposer une offre, globalement entre Lausanne et La Tour-de-Peilz.

130.3099.01 – Course & soirée du personnel

Ce compte comprend les sorties pour les employés communaux, à savoir 1 soirée du personnel ainsi qu'un cocktail de Noël.

Le poste a fortement augmenté cette année, en lien avec l'arrivée d'une nouvelle équipe mise en place pour dynamiser la fête annuelle et les choses ont été vues en grand avec une soirée déguisée pour l'ensemble des employés communaux (env. 150 personnes). De telles soirées ne seront pas organisées chaque année, mais plutôt une année sur deux.

131.3186.03 – Assurance incendie mobilière immobilière

L'augmentation de 29'000 francs résulte de la mise à jour de la police ECA suite à la rénovation de plusieurs appartements l'an dernier.

153.3199.00 – Animations &

153.3653.02 – Fête de la musique

Ces deux postes ne sont pas sous Culture pour des raisons historiques (à l'époque ou ces comptes ont été créés il n'existait pas encore un service spécifiquement dédié à la culture). Lors de la création du poste de coordinateur culturel une discussion a été menée pour le déplacement des comptes. Cependant les animations sont spécifiquement adressées à la jeunesse et le compte est resté rattaché à ce dicastère.

De plus il semblerait qu'un seul poste de coordinateur culturel serait trop peu pour organiser un événement comme la fête de la musique.

150.3653.03 – Subvention – Jumelage Ornans

Les frais sont effectués dans le cadre du jumelage. Par exemple quand une délégation rejoint notre commune, nous payons le logement ainsi qu'une réception.

Aucune retombée n'est attendue ni à attendre d'un jumelage.

170.3145.00 – Entretien des terrains

La forte augmentation prévue au budget 2016 ne s'est pas matérialisée.

Des économies ont été faites dans les choix. De plus le compte prend en considération une partie variable pour pallier aux besoins urgents qui n'ont pas été nécessaires.

171.3141.00 – Rénovation des bâtiments

Ce budget est prévu pour des rénovations en fonction des besoins, notamment lors de départ de locataires. Les besoins ont été moindres que ceux planifiés. Il s'agit de moins-values sur les travaux planifiés et de réserve pour entretien et réparation qui n'ont pas été utilisés.

180.3517.08 – Transports publics VMCV

Un budget à CHF 2'000.00 mais des comptes en augmentation de CHF 28'000.00 à CHF 76'724.00 entre 2015 et 2016. Quelle justification avez-vous ?

Après contrôle et renseignements pris auprès de M. Hügli, boursier communal en activité pour l'exercice 2016, il est clair que le montant de CHF 2'000.00 inscrit au budget 2017 ne ressort pas d'une erreur de frappe ni de calcul de la part des services communaux.

La somme indiquée correspond à des estimations fournies par les VMCV.

"La ligne 201, d'après les VMCV, a vu sa fréquentation augmenter au fil des ans. Nous nous basions sur le budget envoyé par les VMCV pour établir le nôtre. D'autre part, il n'y a pas eu de changement de ventilation entre ces comptes. [...]"

La Commission de Gestion, au vu du temps imparti très court entre le contrôle des comptes et le rendu du dossier n'a eu le temps nécessaire pour les investigations approfondies.

Néanmoins au vu de ces informations peu précises et des écarts très importants entre les budgets et comptes nous souhaitons déposer le vœu 8 en fin de rapport de contrôle des comptes.

190.3111.00 – Achat et renouvellements de licences &
190.3189.00 – Maintenance du système – SOFT

Dans le cadre du changement de programme de gestion communale il était prévu d'acheter des licences sur l'exercice 2016. Des retards dans l'étude et le préavis ont repoussé ces achats en 2017.

320.3526.01 – Indemnité au garde-forestier

Le garde forestier travaille pour le groupement forestier. Ne sont facturés dans ce compte que les travaux spécifiques pour notre commune. Cette année nous n'avons pas eu de nécessités et donc la facture est plus basse que le budget.

330.3135.00 – Achat des emballages, étiquettes

Les achats d'étiquettes et de cartons se font pour 3 ans, ce qui peut entraîner des différences significatives d'une année à l'autre. En 2016 les cartons ont été achetés et pour 2017 un stock d'étiquettes sera fait.

340.4231.28 – Loyers Av. de Traménaz 24

L'augmentation des revenus des loyers s'explique par les travaux réalisés en 2015, qui ont engendré une perte de location, et par une adaptation des loyers suite aux travaux.

340.4359.00 – Vente et prestations diverses

Il s'agit de retour de montants non utilisés. Lors de rénovations, des montants ont dû être mis en transitoire pour terminer les travaux sur l'exercice 2016. Le total de 21'336 francs correspond au non dépensé sur les crédits.

430.3080.00 – Personnel intérimaire facturé par des tiers

La commune n'engage du personnel temporaire que selon les nécessités. L'objectif étant de s'en passer. Malheureusement en cas d'accident ou maladie de moyenne ou longue durée il est souvent nécessaire de remplacer le poste vacant. Il ne s'agit pas d'une stratégie d'économies.

430.3142.00 – Entretien du réseau routier

Le budget était en nette baisse par rapport aux comptes 2015 et les dépenses réelles le sont encore plus. Ce poste est une réserve pour les imprévus et problèmes survenus en cours d'année. C'est très saisonnier et imprévisible. Sur 2016 peu d'interventions ont été nécessaires contrairement à 2015.

430.3186.00 – Assurances des véhicules &

440.3186.00 – Assurances des véhicules

La commune a un contrat flotte pour les assurances. Les contrats d'assurance sont séparés par risques à couvrir et systématiquement remis au concours lors des échéances.

430.4361.00 – Remboursement d'assurances

Il s'agit des prestations payées par les assurances en cas de maladie et accident, notamment les APG.

431.4272.01 – Concessions d'affichage

Il s'agit principalement de la concession de la SGA, mais il peut également y avoir des demandes d'affichage public temporaires.

440.3115.00 – Achat des véhicules

Il s'agit de l'achat d'un véhicule utilitaire de marque Mercedes, acheté auprès d'un garage de la commune, après mise au concours et la réception de 6 offres.

440.4272.00 – Loyers des communes, jardins, places, etc

La forte diminution résulte de la location faite à Nestlé pour le parking derrière le collège Courbet, location qui s'est arrêtée en cours d'année 2016.

450.3114.00 – Achats mach., mat. expl. Et d'entretien &

450.3454.00 – Entretien mach., mat. exploit. & entret.

Une augmentation notable était prévue en entretien ainsi qu'en achat, or seul l'achat semble avoir été réalisé. Il ne s'agissait pas de deux variantes :

L'achat a été effectué. L'entretien a par contre pu être repoussé d'un an car pas nécessaire.

450.3184.00 – Frais de contentieux

L'augmentation de ces frais surprend.

Il s'agit des frais, principalement de poursuites, pour des taxes déchet non payées. Il y a un très grand nombre de contribuables qui ne peuvent/veulent pas payer et la commune se doit de systématiquement effectuer les démarches légales, qui ont un coût important.

450.4342.02 – Taxe au sac

Malgré une augmentation du tonnage de déchets, la taxe au sac diminue.

Cela vient principalement du fait que les gens prennent l'habitude de bien tasser les sacs. Ils sont moins nombreux mais plus lourds. L'incinération est payée au poids alors que les revenus se font au volume (sac).

550.3522.00 – Part Office orient. prof.

Jusqu'en 2015 les factures étaient établies après l'année. Ainsi on payait pour l'année précédente. A partir de 2016, les frais sont payés pendant l'année fiscale. Le rattrapage en 2016 explique le doublement exceptionnel des coûts.

570.3131.00 – Achat de marchandises-nourriture et pen

Il existe deux types de camp. Soit la cuisine fait partie intégrante de l'hébergement (pension complète), soit un chalet est loué et un cuisinier engagé pour la durée du camp (par ex. pour le ski de fond). Dans ce cas la nourriture doit être achetée à part.

Pour 2016, le dépassement du budget s'explique principalement d'un changement de type de camp.

572.3199.02 – Sorties d'étude

Le budget est établi en fonction du nombre d'élèves et montre donc une certaine stabilité. La baisse des dépenses réelles s'explique par le fait que toutes les classes ne partent pas en sortie.

630.3524.02 – Incinération des animaux

La somme semble élevée pour n'être que les animaux écrasés ou trouvés sur la chaussée. C'est en fait une refacturation par le SIGE, en fonction du nombre d'habitants, des frais de fonctionnement du CCSPA (Centre de Collecte des Sous-Produits Animaux) ainsi que l'amortissement du four d'incinération.

703.3131.xx – Achats de repas et produits alimentaires pour les divers réfectoires &

703.4359.xx – Vente de repas pour les divers réfectoires

Toutes les cantines, à l'exception des Mousquetaires, ont un bénéfice entre l'achat des repas et leur vente. Les classes jusqu'en 7ème ont des besoins en encadrement spécifique et les repas sont donc vendus plus chers aux parents.

705.3665.00 – Aides au démarrage

La FAJE (Fondation d'Accueil de Jour des Enfants) verse 1'000 francs par nouvelle accueillante, utilisable dans les 2 ans. Cette subvention sert à payer les frais pour les nouvelles accueillantes de jour tel que l'adaptation et sécurisation de l'appartement, l'achat de jeux, poussettes ou matériel spécifique nécessaire.

La FAJE

Les accueillantes sont toutes légalement des employées de la commune de la Tour-de-Peilz pour l'ensemble du réseau rêve. Cependant le salaire est déterminé par le réseau, in extenso par les communes qui vont en subir les coûts.

Il se monte à environ Frs 4.20 francs par heure et par enfant gardé.

Vœu 8

La Commission de Gestion, au vu des importantes disparités entre les comptes 2015, budget 2016 et comptes 2016 concernant le compte n° 180.3517.08 – "Transports publics VMCV", demande à la Municipalité de:

- 1) Se renseigner auprès des VMCV sur les raisons de l'estimation très fortement erronée du déficit de la ligne 201.
- 2) Se renseigner auprès des VMCV sur les raisons de l'augmentation très importante (CHF 28'000.00 à CHF 76'724.00) du coût annuel de la ligne 201.
- 3) D'informer le Conseil Communal, par voie de communication municipale, sur ces justifications et les mesures prises pour éviter des telles surprises à l'avenir.

CONCLUSION

En conclusion, la commission de Gestion, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2016
- ouï le rapport de la commission de Gestion de l'année 2016
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de bien vouloir :

1. approuver le rapport de la commission de Gestion;
2. adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2016, tels que présentés;
3. adopter les comptes communaux pour l'exercice 2016 tels que présentés;
4. approuver le rapport de Gestion pour l'exercice 2016;
5. donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

Au nom de la Commission de Gestion

Cédric Urech
Président